



Point n° 9 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion M21-001 du groupe Les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires »

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Dans sa séance du 11 mars 2021, le Conseil général a accepté la motion du groupe Les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires ». Cette motion demandait au Conseil communal de proposer un accompagnement complet des propriétaires de bâtiments, tel que mis en place en ville de Neuchâtel, dans le but de les inciter à couvrir leurs toitures de panneaux solaires. Ce rapport présente au Conseil général les démarches entreprises par le Conseil communal pour répondre à cette motion.

2. Situation actuelle

Le contexte conjugué du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources et des risques de black-out électrique en Suisse, plaide vivement en faveur de solutions d'approvisionnement propres et inépuisables. L'actualité nous rappelle tous les jours à quel point il devient urgent d'augmenter massivement la production d'énergies renouvelables et de diminuer notre dépendance aux importations : chaque mètre carré de toiture qui s'y prête doit être utilisé. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite aider activement les propriétaires à produire de l'énergie locale et durable, en allégeant grandement la lourdeur administrative liée à la réalisation de leur projet.

3. Projet

Installer des panneaux photovoltaïques sur son propre toit : nombre de propriétaires y songent sérieusement dans un contexte de transition avec une part grandissante d'énergies renouvelables. Pour les aider dans leurs démarches, les communes de Neuchâtel et Milvignes, en partenariat avec GROUP-IT de la HES-SO Valais proposent un accompagnement complet avec devis, démarches administratives, recherche de subventions et visite à domicile : une belle opportunité de recourir aux énergies renouvelables tout en contribuant à la transition énergétique.

Deux séances d'informations ont lieu le 7 juin à Neuchâtel et le 8 juin à Milvignes. Celles-ci s'adressent spécifiquement aux propriétaires de biens immobiliers qui se trouvent dans l'une ou l'autre commune. Ces premières rencontres, gratuites et sans engagement, offriront aux propriétaires un aperçu global des avantages du photovoltaïque et des démarches à accomplir en vue de la pose de panneaux solaires sur leur toit. Un cadre de GROUP-IT, prestataire issu de la HES-SO Valais et qui accompagne de nombreuses autres communes en Suisse, présentera les contours du processus. Tout d'abord, les personnes intéressées rempliront un formulaire en ligne et recevront une première évaluation gratuite (phase 1). Elles pourront ensuite solliciter une visite de leur bien pour trouver une solution sur mesure, avec l'aide des spécialistes indépendants de tout intérêt commercial et formés par GROUP-IT (phase 2).

4. Investissement

Ce projet sera subventionné à hauteur de CHF 7'000.- par Suisse Energie.

Chaque propriétaire souhaitant poursuivre la démarche en sollicitant une visite de son bien (phase 2), devra s'acquitter d'une contribution forfaitaire de CH 350.-. Cette somme a pour objectif d'éviter les sollicitations abusives et, accessoirement, de couvrir une partie des frais.

Dans sa séance du 18 mai 2022, le Conseil communal a libéré un montant de CHF 28'800.- sur ses compétences, afin de réaliser cette action visant à développer le potentiel photovoltaïque sur les toitures privées de notre commune. Ce montant a été calculé sur la base de 60 participants à la phase 2 du projet.

5. Planning des travaux

Les délais principaux du projet sont les suivants :

| Date | Description |
|--------------------|--|
| Début juin 2022 | Séances d'informations et début des inscriptions |
| Fin juin 2022 | Fin délai inscription |
| Mi-juillet 2022 | Rendu pré-évaluation |
| Fin août 2022 | Fin délai paiement |
| Août 2022 | Début visite des bâtiments |
| Fin septembre 2022 | Fin visite des bâtiments |
| Mi-octobre 2022 | Ouverture appel d'offres |
| Mi-novembre 2022 | Fermeture appel d'offres |
| Mi-décembre 2022 | Rendu des offres |

6. Conclusion

Votre autorité est invitée à se faire la porte-parole de cette action concrète, afin qu'un grand nombre de propriétaires et gérants de bâtiments situés sur le territoire communal remplissent le questionnaire qui sera mis en ligne sur le site internet de la Commune à la suite de la séance d'information du 8 juin 2022.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des énergies, de l'environnement et de la mobilité, l'avancée du projet, et à la Commission financière le coût final pour la commune.

Le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de prendre en considération le présent rapport et de classer la motion.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations les meilleures.

Colombier, le 3 juin 2022

Le Conseil communal

ANNEXES

Motion du groupe Les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires » acceptée par le Conseil général le 11 mars 2021 :

https://www.milvignes.ch/fileadmin/Milvignes/Documents/Autorites_et_politique/Conseil_general/2021/CG_11.03.2021/Motion_Coup_pouce_proprio_panneaux_solaires.pdf

Communiqué de presse envoyé le 24 mai 2022 aux médias régionaux :

https://www.milvignes.ch/fileadmin/Milvignes/Documents/Communiques/Communique_energie_solaire_Neuchatel_Milvignes_2405.pdf

Lettre personnalisée envoyée le 25 mai 2022 aux propriétaires et gérances de bâtiments situés sur le territoire communal :

https://www.milvignes.ch/fileadmin/Milvignes/Documents/Communiques/Energie_solaire_-_lettre_aux_proprietaires_et_gerances.pdf

COMMUNE DE MILVIGNES

Conseil général du 11 mars 2021

Type d'objet : MOTION

Auteur(s) : Les Verts

Porte-parole : Johan Bergqvist

Titre : Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires

Contenu :

Nous demandons au Conseil communal de proposer un accompagnement complet des propriétaires de bâtiments, tel que mis en place en ville de Neuchâtel, dans le but de les inciter à couvrir leurs toitures de panneaux solaires.

Développement :

Dans son article du 30 octobre 2020 intitulé « *Neuchâtel donne un coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires* », Arcinfo indique que la ville de Neuchâtel lance un ambitieux programme pour inciter les propriétaires de bâtiments situés sur le territoire de la commune à installer une toiture solaire photovoltaïque. Elle leur propose un accompagnement complet, de la visite de chaque maison jusqu'à la présentation des meilleures offres de la région, passées au crible par des experts indépendants. Cette action se fait en collaboration avec la Haute Ecole HES-SO du Valais et le soutien de l'Office fédéral de l'énergie. Preuve que la demande de la part des propriétaires est grande : une septantaine de citoyen-ne-s ont déjà suivi une séance d'information en ligne courant octobre 2020.

Tout comme la ville de Neuchâtel, la commune de Milvignes dispose d'un fonds énergétique permettant de subventionner généreusement les installations solaires. Cet accompagnement permettrait de motiver d'autant plus les propriétaires qui ne sont, pour leur grande majorité, pas expert-e-s en énergie. C'est une action gagnant-gagnant. Les

propriétaires améliorent leur confort et réduisent leur facture énergétique, tandis que les entreprises de la région, dans une période difficile, obtiennent des mandats. De plus, la commune de Milvignes augmenterait sa production d'énergies renouvelables dans le but d'atteindre la société à 2000 watts d'ici 2050.

Dans ce même but, nous demandons également au Conseil communal d'évaluer la possibilité de mettre en place un dispositif complémentaire encourageant les propriétaires privés à mettre en œuvre une installation allant au-delà des besoins d'autoconsommation (toit rempli). Cette demande fait également écho à la nécessité d'améliorer les conditions-cadres pour le développement de la production indigène d'électricité, qui figure dans le message du Conseil fédéral du 11.11.2020 sur la consultation relative à la révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne).

Cet encouragement des privés à contribuer à la transition énergétique fait d'autant plus sens maintenant que le prix des installations solaires a baissé d'un facteur six entre 2007 et 2020, et l'investissement est entièrement déductible des impôts.

En conclusion et très concrètement, nous demandons au Conseil communal de proposer, grâce au fond énergétique communal, un accompagnement complet des propriétaires de bâtiment pour la pose de panneaux photovoltaïque, selon les principes décrits ci-après (principes similaires aux produits du groupe IT de la HES-SO du Valais) : Ainsi, le service d'accompagnement vers une installation photovoltaïque serait effectué par une équipe externe et non pas par le personnel communal. Ce service serait subventionné par la commune via le fond à vocation énergétique mais les propriétaires intéressé-e-s par une analyse et une comparaison des offres devraient aussi participer aux frais. La valeur ajoutée de ce service, qui est complémentaire par rapport à d'autres, consiste premièrement dans l'accompagnement par une organisation neutre et indépendante. En effet, les propriétaires privés auront ainsi l'assurance d'avoir un appui technique neutre et indépendant qui les accompagnera tout le long de la démarche. Ils bénéficieront de la visite de chaque maison et une présentation des meilleures offres de la région leur sera soumise. Ces offres auront été passées au crible par des experts indépendants. Deuxièmement la focalisation sur des fournisseurs locaux permettra de faire vivre les

entreprises de la région. Ceci devrait aider encore plus de gens à faire le pas vers un approvisionnement en électricité économique et écologique et de faire vivre des entreprises de la région. De plus, la subvention communale ne viendrait pas s'ajouter à une subvention déjà existante.

Signataires : Johan Bergqvist, Xavier Challandes, Pierre-Alain Dubois, Gabrielle Ducommun, Yann Jeanrenaud, Jean-Marc Pessina, Fabian Schwab.

Neuchâtel, le 24 mai 2022

Energie solaire, comment faire ? Un accompagnement sur mesure pour les propriétaires

Installer des panneaux photovoltaïques sur son propre toit : nombre de propriétaires y songent sérieusement dans un contexte de transition avec une part grandissante d'énergies renouvelables. Pour les aider dans leurs démarches, les communes de Neuchâtel et Milvignes, en partenariat avec GROUP-IT de la HES-SO Valais proposent un accompagnement complet avec devis, démarches administratives, recherche de subventions et visite à domicile : une belle opportunité de recourir aux énergies renouvelables et contribuer à la transition énergétique ! Deux séances d'informations ont lieu le 7 juin à Neuchâtel et le 8 juin à Colombier.

Une première volée de ce programme, organisée fin 2020 à Neuchâtel, avait attiré près de 600 personnes lors d'une séance d'information en ligne, dont au final plusieurs dizaines ont poursuivi le processus jusqu'à la réception d'une offre d'un installateur solaire.

Fort de ce succès, la commune agrandie de Neuchâtel continue de subventionner les installations et reconduit l'opération, en partenariat cette fois-ci avec sa voisine la commune de Milvignes, avec deux séances d'informations. Celles-ci s'adressent spécifiquement aux propriétaires de biens immobiliers qui se trouvent dans l'une ou l'autre commune. La première a lieu à Neuchâtel mardi 7 juin à l'Université de Neuchâtel, (av. du 1^{er}-Mars 26, 1^{er} étage), l'autre mercredi 8 juin au théâtre de Colombier (rue Haute 22), à 18h30 dans les deux cas.

Processus d'accompagnement

Ces premières rencontres, gratuites et sans engagement, offriront aux propriétaires un aperçu global des avantages du photovoltaïque et des démarches à accomplir en vue de la pose de panneaux solaires sur leur toit. Un cadre de GROUP-IT, prestataire issu de la HES-SO Valais et qui accompagne de nombreuses autres communes en Suisse, présentera les contours du processus: d'abord, les personnes intéressées rempliront un formulaire en ligne et recevront une première évaluation gratuite. Elles pourront ensuite solliciter une visite de leur bien pour trouver une solution sur mesure, avec

l'aide des spécialistes indépendants de tout intérêt commercial et formés par GROUP-IT.

« L'actualité nous rappelle tous les jours à quel point il devient urgent d'augmenter massivement la production d'énergies renouvelables et de diminuer notre dépendance des importations : chaque mètre carré de toiture qui s'y prête doit être utilisé. Après un essai pilote en 2020, il s'agit aujourd'hui de soutenir tous les propriétaires motivés et leur faciliter la tâche », a indiqué Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge du développement durable à la Ville de Neuchâtel, qui souligne que l'administration communale, pour sa part, a diminué de moitié le délai de préavis aux demandes d'installations.

Car l'enjeu n'est pas anodin : en Suisse, le parc immobilier est responsable de près d'un tiers des émissions de CO2 et la rénovation énergétique est l'un des leviers cruciaux pour abaisser drastiquement les émissions d'ici 2050. « Le contexte conjugué du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources et des risques de black-out électrique en Suisse, plaide vivement en faveur de solutions d'approvisionnement propres et inépuisables. C'est pour ces raisons que Milvignes s'associe au projet cette année », note pour sa part Roxane Kurowiak, conseillère communale en charge des services industriels et de l'administration.

Plus d'informations :

www.neuchatelville.ch/energiesolaire

www.milvignes.ch

Commune de Neuchâtel

Commune de Milvignes

Renseignements complémentaires :

Mauro Moruzzi, conseiller communal, Neuchâtel, 032 717 76 01

Roxane Kurowiak, conseillère communale, Milvignes, 032 886 58 30

Stefano Benagli, délégué à l'énergie, Ville de Neuchâtel, 032 717 76 64



Aux propriétaires et gérances

Affaire traitée par : Roxane Kurowiak
Références : ASA/mj/10160-205080

Colombier, le 25 mai 2022

Un coup de pouce pour faire avancer les énergies renouvelables

Madame, Monsieur,

La Commune de Milvignes participe activement à la transition énergétique en incitant, via un soutien concret, les propriétaires de bâtiments à couvrir leurs toitures de panneaux solaires photovoltaïques.

Pour faciliter la prise de décision dans un domaine ardu pour les non-spécialistes, elle propose un accompagnement complet, de la visite personnalisée de chaque bâtiment jusqu'à la présentation des meilleures offres d'installateurs de la région passées au crible par un jury d'experts indépendants.

La Commune de Milvignes vous invite à la séance d'information du projet :

ÉNERGIE SOLAIRE – COMMENT FAIRE ?

Programme de soutien communal à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
destiné aux propriétaires de bâtiments et aux gérants d'immeubles situés sur le territoire communal

Mercredi 08 juin 2022 à 18h30 au Théâtre de Colombier.

Déjà réalisée par la Ville de Neuchâtel en 2020-21, cette action profite à tout le monde:

- les propriétaires améliorent leur confort et réduisent leur facture énergétique ;
- les entreprises locales obtiennent des mandats ;
- la société bénéficie de production d'énergie locale et renouvelable.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la Commune de Milvignes collabore avec le programme GROUP-IT. Un projet de recherche lancé par la HES-SO Valais- Wallis et soutenu par l'Office fédéral de l'énergie, qui propose des évaluations solaires et des appels d'offres groupés aux personnes intéressées.

Pour rappel, la Commune offre une subvention dans l'année qui suit toute installation solaire photovoltaïque, sur présentation du procès-verbal de mise en service de l'installation.

Ce programme s'adresse à tous les propriétaires, pour autant que la zone dans laquelle se trouvent leurs immeubles permette aujourd'hui l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. La Commune est consciente des difficultés rencontrées, notamment dans les zones d'ancienne localité (ZAL) et elle regrette cette situation. Sensible aux demandes reçues, elle cherche des solutions avec l'appui des spécialistes à l'œuvre dans la révision du plan d'aménagement local en cours.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de cette séance d'information, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Conseil communal
(lettre sans signature)